

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 12 JUIL. 2024
- publication le : 12 JUIL. 2024

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 09h30 / Fin : 10h45
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	1 <sup>ère</sup> convocation (quorum non atteint) : 07/06/2024 2 <sup>ème</sup> convocation (sans nécessité de quorum) : 13/06/2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	1 <sup>ère</sup> convocation (quorum non atteint) : 07/06/2024 2 <sup>ème</sup> convocation (sans nécessité de quorum) : 13/06/2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Claude BRENDER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	2	Gérard HUG – Claude BRENDER
Présents en visio-conférence	2	Yann QUIQUANDON – Hervé KRIEGER
Procurations	2	Yann QUIQUANDON, procuration de Lionel ROUILLON – Hervé KRIEGER, procuration de Nicolas BRUTIN
Absents non représentés	10	Céline KERN-BORNI – Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Christian ZIMMERMANN – Jean-Laurent KISTLER

Délibération adoptée sans condition de quorum en raison de l'absence de quorum lors de la réunion du 13 juin 2024

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Claude BRENDER en qualité de secrétaire de séance.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

***DESIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Claude BRENDER.***

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

